REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 455/11/2026

A LA SOCIETE SUPREME AUTOMOBILE.

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/054/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent trente et un mille trois cent septante-neuf, trente et un centimes (USD 231 379,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille six cent dix-neuf soixante-six centimes (USD 1 619,66), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAP
Directeur Général

0000455